



Liberté - Egalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :

23 / 08 / 2012

Cadre réservé à l'administration

Dossier complet le :

4 / 09 / 2012

N° d'enregistrement :

F05212P0025

1. Intitulé du projet

**Création d'un barreau de liaison entre la RD 753 et la RD 763
à Saint-Hilaire-de-Loulay et Montaigu**

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom : /

Prénom : /

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale : Département de La Vendée

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : Monsieur Le
Directeur Général Adjoint des Infrastructures Routières et Maritimes – Benoît ROCHET

RCS/SIRET : 228 500 013 00658

Forme juridique : Collectivité territoriale

*Cf. le document CERFA n° 14734*01 joint à la présente demande*

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6.d.	Création d'une infrastructure routière de 1255 m
6.e.	Création de 2 giratoires sur 0.45 ha et 0.27 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Création d'un barreau de liaison routière entre la RD 753 et la RD763 en tracé neuf correspondant à un linéaire de 1123 m, création d'une voie de rétablissement des dessertes locales sur 132 m, création d'un carrefour giratoire à 3 branches pour le raccordement à la RD 763, création d'un carrefour giratoire à 5 branches pour le raccordement à la voie communale n°269.

4.2 Objectifs du projet

Améliorer les conditions de trafic entre l'Est et l'Ouest de Montaigu en favorisant l'utilisation du contournement sud de Montaigu pour le trafic de transit et en délestant le centre de Montaigu (notamment le boulevard Auguste Durand) de ce trafic de transit, ce qui permettra une desserte fluidifiée des pôles d'intérêt (activités, équipements publics) du secteur.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Durée prévisionnelle des travaux : 18 mois

Phasage éventuel : la réalisation du giratoire sur la RD 763 sera déconnectée du reste des travaux

Dates prévisionnelles des travaux : mai 2014

Mesures pour le maintien des conditions de circulation pendant les travaux : le giratoire sur la RD 763 sera réalisé sous circulation. La desserte du siège d'exploitation sera maintenue durant les travaux.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévisionnel sur le nouveau barreau est estimé à la mise en service à 4300 véhicules par jour en moyenne annuelle et à 5400 véhicules par jour en moyenne à échéance 2032.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées	
Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale	67 180 m ² incluant les zones de chantier et la zone de compensation des zones humides (8 000 m ²)
Longueur, largeur, hauteur des remblais ou déblais	Remblais sur 880 m d'une hauteur atteignant au maximum 4 m
Caractéristiques des ouvrages hydrauliques : - OH1 : dalot - OH2 : buse	1.5 m x 1 m Ø 1400
Caractéristiques des bassins de rétention : - bassin 1 - bassin 2	470 m ³ et 470 m ² 182 m ³ et 190 m ²
Profil en travers type : - Largeur de chaussée - Largeur accotement - Largeur berme - Largeur talus - Largeur fossé - Largeur piste cyclable (coté sud uniquement) - Largeur accotement piste cyclable	7,00 m (2 x 3,50 m) 2,00 m 0,50 m à 1,00 m Variable 1,50 m (minimum) 2,50 m 0,50 m
Ouvrage d'art de rétablissement agricole de type boviduc sera un ouvrage cadre en passage inférieur : - hauteur - largeur - longueur	3,10 m 2,50 m 15 m environ

4.6 Localisation du projet

Point de départ : Longitude 01° 17' 21,4" O Latitude 46° 58' 51,7" N
Point d'arrivée : Longitude 01° 18' 06,1" O Latitude 46° 59' 11,2" N

Communes de Saint-Hilaire-de-Loulay et La Guyonnière

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? Non concerné

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Oui, le projet s'inscrit dans un programme de travaux. Le barreau de liaison entre la RD 763 et la RD 753 constitue le prolongement nord-est du contournement de Montaigu, déclaré d'utilité

publique le 13 mars 2002 et mis en service par tranches successives en 2006 (liaison RD 23 – RD 137), en 2007 (liaison RD 137 – RD 753) et en 2008 (liaison RD 753 – RD 23).
Ce programme de travaux a pour objectif de reporter le trafic de transit à l'extérieur de l'agglomération de Montaigu tout en maintenant la desserte locale des pôles d'activité et des équipements publics.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol :

- les espaces traversés par le projet sont composés majoritairement de cultures et de prairies mésophiles à fourrage. Une prairie permanente est également concernée mais dans une moindre mesure et plusieurs haies de qualité moyenne. Cf. carte « Milieu naturel »

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Oui

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la commune de Saint-Hilaire-de-Loulay a été approuvé le 15 janvier 2008.

Il classe les espaces concernés par le projet en :

- o zones agricoles
- o zones économique de « La Barillère »
- o éléments de paysage à protéger au titre du L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme (haies)

Le PLU de la commune de La Guyonnière a été approuvé le 31 janvier 2008.

Il classe les espaces concernés par le projet en :

- o zone d'urbanisation future à vocation d'activités commerciales et de services

Cf. carte « Urbanisme »

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe pour 5600 m ² de sa surface sur une zone humide qui a été délimitée par un bureau d'études spécialisé mandaté par le maître d'ouvrage, par sondages pédologiques. Cette zone humide fait partie d'un ensemble humide de 10 ha.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :			
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

5. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements d'eau nécessaires pour l'arrosage des pistes et aux matériaux de terrassement pendant la période sèche de la phase travaux seront réalisés à partir des eaux pluviales accumulées dans les bassins réalisés dès le début des travaux ou par raccordement provisoire sur les réseaux d'adduction d'eau potable proches du site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est déficitaire en matériaux. Pour les remblais, des matériaux prévus à cet effet seront réutilisés (matériaux provenant de la réalisation de bassin entreposés à proximité). Ils seront complétés à hauteur de 10 à 20 % des besoins totaux par des matériaux provenant de la carrière de Boufféré (3000 à 6000 m ³).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ces perturbations restent toutefois modérées : - pas de destruction d'habitat où des espèces d'intérêt auraient été repérées, - coupure du corridor écologique constitué par l'écoulement temporaire en provenance du Grand Patis, - arrachage de haies de qualité écologique moyenne.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction de 5600 m ² de zone humide dont 2300 m ² en culture, 3100 m ² en prairie et 200 m ² boisé, ayant une fonction hydraulique et écologique (gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation d'espaces agricoles : - 2.7 ha en culture - 1.2 ha en prairie dont près d'1/3 sont classés en zone d'urbanisation future réservées aux activités.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emissions sonores liées au trafic routier estimé à 5440 veh/jour à échéance 2032. Le fuseau de nuisances sonores de 60 dBA se trouve à 55 m du bord extérieur de la voie. Aucune habitation ne se trouve à l'intérieur de ce fuseau et n'est donc soumise à des nuisances supérieures à 60dBA. L'habitation la plus proche se trouve à environ 100 m du bord extérieur de la voie. Le projet aura un effet positif en diminuant les nuisances sonores pour un certain nombre d'habitations du centre-ville de Montaigu grâce au report de trafic sur le barreau.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Emission de polluants atmosphériques d'origine routière et de gaz à effet de serre. Toutefois ces émissions sont faibles et leur évolution à long terme tend à diminuer compte tenu de l'amélioration des performances des véhicules. De plus ces polluants se trouvant en milieu ouvert auront tendance à se disperser limitant ainsi les niveaux d'exposition.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux superficielles de la plateforme seront collectées dans un réseau séparatif et seront dirigées vers 2 bassins de rétention dimensionnés pour recevoir une pluie de fréquence décennale. Les débits de fuite des bassins seront limités à 3 l/s/ha et les rejets se feront dans un fossé agricole et dans un fossé d'assainissement de la RD 753.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets et effluents générés en phase travaux sont ceux couramment produits par des chantiers routiers. Ils seront confinés et évacués vers des sites appropriés En phase exploitation, les eaux pluviales de la plateforme se chargent de polluants (hydrocarbures, huiles, graisses, résidus métalliques...). Elles sont dirigées vers les bassins de rétention. Les effluents issus des bassins de rétention auront subi une dépollution qui permet de respecter les objectifs de qualité des milieux récepteurs. En cas de pollution accidentelle due au renversement d'un poids lourd transportant des produits dangereux, les polluants se dirigeront vers les bassins de rétention qui seront équipés d'un système de fermeture permettant de confiner la pollution à l'intérieur, avant son évacuation vers des sites appropriés.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paysage où s'insère le projet est un paysage de campagne périurbaine avec de grandes parcelles agricoles bordées de haies bocagères. Le projet va créer plusieurs ouvertures visuelles ainsi que quelques remblais (3 à 4 m). Il n'y a pas d'enjeu archéologique sur le secteur
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2 exploitations agricoles affectées par le projet dont une principalement. Le projet permettra l'amélioration des conditions d'accès aux zones d'activités du secteur et l'amélioration des échanges et de la desserte locale (équipements et services à l'intérieur de l'agglomération de Montaigu) grâce à la diminution du trafic de transit sur le Boulevard Auguste Durand.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Non

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Non

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Initialement conduites sous la forme d'une étude d'impact, les études préalables à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de liaison entre la RD 753 et la RD 763 à Saint-Hilaire-de-Loulay ont été complétées par des investigations portant sur la faune, la flore et les zones humides, réalisée entre juin 2010 et décembre 2011 par le bureau d'études ATLAM.

Concernant l'hydraulique et les milieux aquatiques, un récépissé de dépôt du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau donnant accord pour commencement des travaux a été délivré au maître d'ouvrage le 3 novembre 2009.

A l'issue de ces études, nous pensons que la liaison projetée entre la RD 753 et la RD 763 devrait être dispensée d'étude d'impact, pour les motifs suivants :

Evaluation des effets du projet sur l'environnement

Les études complémentaires conduites en 2010-2011 ont confirmé que le site ne recèle pas de richesses importantes en termes d'effectifs faunistiques et floristiques. La zone humide, qui avait déjà été identifiée dans le dossier initial, reste l'enjeu environnemental principal du secteur.

La destruction de certains habitats dans le cadre de la réalisation du projet reste modérée quantitativement (5600 m² de zones humides et 330 ml de haies) et ne constitue pas une atteinte au maintien des espèces qui pourront se reporter sur d'autres secteurs intéressants à proximité.

Le projet intègre toutefois des éléments de conception permettant de réduire ou compenser ses effets sur le milieu naturel :

- restauration d'une zone humide sur environ 8000 m²
- les 2 ouvrages hydrauliques mis en place pour le maintien des écoulements naturels seront équipés de passage à petite faune pour permettre le rétablissement des corridors écologiques, notamment entre la zone humide restaurée et les zones humides existantes
- 1200 ml de haie recomposés le long du projet (haies pluristratifiées et diversifiées, composées d'espèces adaptées au secteur).

Evaluation des effets du projet sur la santé humaine

L'enjeu est principalement lié au bruit. Une mesure de bruit réalisée selon la norme NF S 31-085 de novembre 2002 révèle que la seule habitation située à proximité du projet se trouve en zone d'ambiance sonore modérée en période diurne et nocturne.

Les calculs réalisés à échéance 2032 en fonction des trafics prévisionnels sur le futur barreau routier indiquent que les habitations doivent être situées dans un fuseau de 55 m à partir du bord extérieur de la plateforme pour être soumis à des nuisances supérieures à 60 dBA (contribution sonore maximale admissible).

L'habitation la plus proche se trouve à 100 m du bord de la chaussée, au Grand Patis. La mise en place d'un merlon paysager dans ce secteur favorisera la protection acoustique de cette habitation, même si la réglementation n'impose aucune mesure.

Plusieurs solutions ont été envisagées pour répondre au besoin de liaison RD 753 – RD 763 avec des variantes qui se trouvaient plus ou moins proches du site d'exploitation agricole du Grand Pâtis. La solution retenue est celle qui s'éloigne le plus de l'habitation du site d'exploitation. Sur le plan environnemental, les tracés envisagés n'étaient pas discriminants.

Evaluation « socio-économique »

Au regard d'impacts modérés sur l'environnement et la santé humaine, le prolongement du contournement sud de Montaigu jusqu'à la RD 763 présente des avantages certains pour l'agglomération :

- Le boulevard Auguste Durand supporte de multiples usages (desserte des zones d'habitat, accès à la gare, accès aux écoles et équipements, navettes et cars scolaires, piétons et 2 roues...) dont certains sont peu compatibles avec le trafic de transit. La mise en place d'un barreau de liaison entre les RD 753 et 763 permettra d'extraire le trafic de transit du boulevard Auguste Durand.
- Il contribuera également à la réussite du développement envisagé sur ce secteur (ZAC de la gare, aménagement de la zone d'activité de La Grande Barillère, projet de nouveau collège).
- Il améliorera les reports de circulation sur le contournement sud et notamment les trafics de transit poids lourds, soutenu par la mise en place d'un plan de circulation à l'intérieur de l'agglomération avec interdictions pour les poids lourds en transit.

Sur le plan agricole la réalisation du projet concerne quasi exclusivement une exploitation : les prélèvements fonciers seront compensés ou indemnisés, les accès depuis le siège et les bâtiments d'exploitation seront rétablis. Un boviduc sera mis en place pour permettre le passage du bétail entre les 2 espaces pâturés.

Conclusion

Le maître d'ouvrage s'est assuré au travers de diverses études de la prise en compte dès la conception du projet, des enjeux du secteur traversé et s'engage à mettre en place les mesures compensatoires présentées en annexe.

Ce projet, indispensable pour améliorer les conditions de circulation sur le réseau actuel et pour mener à bien la politique de développement économique et urbain du secteur, présente une étendue restreinte sur un secteur à faibles contraintes environnementales. Il ne justifie donc pas la réalisation d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Carte « Milieu naturel » Carte « Urbanisme » Schéma « Les zones d'activités et principes de circulation »

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à **LA ROCHE SUR YON**

le,

22 AOUT 2012

Signature

Le Directeur Général Adjoint,
 Directeur des Infrastructures
 Routières et Maritimes,

Benoit ROCHET

